

COURRIER ARRIVÉ  
LE 29 OCT. 2025  
264

MADAME BRUN KARINE  
MAIRE DE LAFITTE-VIGORDANE  
MAIRIE  
1 PLACE DU VILLAGE  
31390 LAFITTE-VIGORDANE

Réf : CD.AV.SD.2025\_386  
Service urbanisme et foncier  
Dossier suivi par : Aude VIELLE  
Tél : **06 71 57 64 34**  
urbanisme@haute-garonne.chambagri.fr

Toulouse, le 14 octobre 2025

**Siège social**

32 rue de Lisieux  
CS 90105  
31026 Toulouse Cedex 3  
Tél. : 05.61.10.42.50  
Fax : 05.61.23.45.98

**Antennes**

Château de Capdeville  
140 allée du château  
31620 Fronton  
Tél. : 05.61.82.13.28  
Fax : 05.61.82.51.88

3 av. Flandres Dunkerque  
31460 Caraman  
Tél. : 05.61.27.83.37  
Fax : 05.61.81.74.92

28 route d'Eaunes  
31605 Muret Cedex  
Tél. : 05.34.46.08.50  
Fax : 05.61.51.34.69

6 Espace Pégot  
31800 St-Gaudens  
Tél. : 05.61.94.81.60  
Fax : 05.61.94.81.65

**Objet : 2<sup>ème</sup> modification simplifiée du PLU de Lafitte-Vigordane**

Madame le Maire,

Vous nous avez transmis, pour avis, le dossier concernant la 2<sup>ème</sup> modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Lafitte-Vigordane, le 30 septembre 2025, reçu le 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Les modifications apportées au dossier concernent le toilettage du règlement écrit et du zonage pour répondre aux attentes de l'Etat et du service instructeur, notamment.

Les règles d'extensions des constructions à usage d'habitations existantes et leurs annexes, sans lien avec l'activité agricole, doivent être strictement conformes aux prescriptions réglementaires inscrites dans la note de cadrage de la CDPENAF, jointe au présent avis :

- **En zone A**, réglementer à 30% de surface de plancher supplémentaire, dans la limite de 200 m<sup>2</sup> de surface de plancher totale, les habitations existantes, sans lien avec une activité agricole.
- **En zones A et N**, réglementer la surface de plancher des annexes des habitations existantes, sans lien avec une activité agricole, à 50 m<sup>2</sup>.

Les autres modifications n'ont pas de conséquence sur l'espace et l'activité agricole.

Nous formulons donc **un avis favorable** au projet de 2<sup>ème</sup> modification simplifiée du PLU de Lafitte-Vigordane **sous réserve de prendre en compte nos observations sur le règlement écrit**.



**CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
HAUTE-GARONNE**

Nous vous précisons que nous souhaitons être informés des suites données au présent avis.

Nous vous prions de croire, Madame le Maire, à l'expression de nos meilleures salutations.

**Christian DÉQUÉ,  
Président**

